

**CHARTRE POUR L'ACCUEIL DES ENFANTS AUX ATELIERS PARASCOLAIRES  
ORGANISES PAR L'AP**

Ce document ne se veut pas limitatif et s'inscrit en complément du strict respect des règlements respectifs des différentes parties concernées par le partenariat.

**LES ENFANTS ET LEURS PARENTS**

Il est demandé aux parents de respecter le présent document et de s'assurer que l'enfant en ait bien cerné le contenu et les implications qui en découlent :

- Je me respecte moi-même ainsi que tous ceux et ce qui m'entourent.
- Je participe à l'atelier au maximum de mes possibilités et je permets aux autres enfants de faire de même.
- Je respecte l'organisation et les horaires et veille à adopter une bonne attitude.
- Je respecte les règles de comportement et de discipline.
- Je m'exprime librement et je laisse les autres en faire de même.
- Je suis tolérant et je permets à l'autre d'être différent.
- Si je rencontre un problème durant l'atelier, j'en parle à l'animateur.

**LES ANIMATEURS**

- Je veille au bien-être des enfants et à leur épanouissement.
- Je gère mon projet en bon père de famille.
- Je respecte mon engagement initial et je m'y tiens, du début à la fin, que je sois titulaire ou remplaçant.
- Je respecte tous ceux et ce qui m'entourent (collaborateurs, matériel, locaux,...).
- Je respecte l'organisation et les horaires et veille à mon attitude et à ma manière de m'exprimer.
- Je respecte les règles de comportement et de discipline de l'école et de l'AP.
- Je dis ce que je pense posément, de manière à être écouté.
- Je communique toute difficulté rencontrée auprès de l'AP.

Pour APAMAR

J. Willems  
Philippe De Keyser

Schaetere

**LE(S) RESPONSABLE(S) DES ATELIERS PARASCOLAIRES AU SEIN DE L'AP**

- Je veille à suivre le projet en bon père de famille.
- Je m'engage à être à l'écoute de toute difficulté, à agir immédiatement et à relayer cette information au Bureau de l'AP si nécessaire.
- Je veille au respect de la présente charte et à son impulsion.
- Je veille à la participation active des animateurs au projet.
- Je veille à la bonne exécution des tâches inhérentes aux animateurs.

**LA DIRECTION DE L'ECOLE**

Il est demandé à la Direction de l'école ou à son représentant :

- de veiller à apporter le soutien nécessaire au bon déroulement des ateliers et à respecter la convention de partenariat.
- de veiller à communiquer cette charte à tous les parents.
- de veiller à la qualité de la communication avec le(s) responsable(s) des ateliers parascolaires au sein de l'AP, quitte à déléguer cette tâche à une tierce personne si nécessaire.

**L'ASSOCIATION DES PARENTS**

- L'AP, par le biais de son responsable des ateliers parascolaires, s'engage à agir conjointement avec la Direction de l'école et à mettre en œuvre tous les moyens et les actions possibles quant à la bonne qualité de cette charte.

Pour APAMAR  
*[Signature]*  
*[Signature]*  
*[Signature]*